



Commune de La Pesse
Département du Jura
Arrondissement de Saint-Claude
Canton de Coteaux du Lizon

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du lundi 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-cinq février, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire.

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD (arrivé à 19h20), Grégoire JUBERT

Pouvoirs : Anthony HAREL à Claude MERCIER, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS à Audrey GRANDCLEMENT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Anne LE METAYER, adoptée avec 9 voix Pour

Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des lundi 3 et jeudi 20 février 2025
- 2) Budgets Principal 413 et annexe Assainissement 966 – Exercice 2024 :
 - Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU)
 - Affectation des résultats
- 3) Budgets annexe Assainissement 966 – Exercice 2025 :
 - Vote des tarifs de redevances assainissement
 - Vote du Budget Primitif
- 4) Police de l'urbanisme :
 - Avenant à la convention de mutualisation du service d'urbanisme communautaire
 - Projet de convention de mise à disposition d'agents dans le cadre de la police de l'urbanisme
- 5) Projet Hameau léger : Point de situation
- 6) Projet Centre Village : Point de situation
- 7) Groupe Tétras Jura : Exposition itinérante
- 8) DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Compte-rendu de la réunion du 8 février 2025 avec le SDIS du Jura
- 9) Raccordement à la fibre : Information aux usagers
- 10) Organisation des élections législatives des dimanches 30 mars et 6 avril 2025
 - Questions diverses
 - Courriers divers

1) Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des lundi 3 et jeudi 20 février 2025 :

Concernant le procès-verbal du 3 février 2025, Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de formaliser l'organisation de la vente aux enchères par une délibération. Celle-ci servira de justificatif pour les écritures comptables qui découleront de l'encaissement de la recette et des écritures de cessions d'actifs pour les matériels et équipements vendus. Le procès-verbal définitif intègre cette délibération. D'après ces éléments, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **APPROUVE**, le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2025.

Après quoi, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, avec 9 voix Pour, le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2025 tel qu'il leur a été transmis avec la convocation.

2) Exercice 2024 : Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) et affectation des résultats :

Monsieur le Maire rappelle que le passage à la nomenclature budgétaire M57 permet la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU), en lieu et place du Compte Administratif produit par le Maire et du Compte de Gestion du Trésorier. La démarche reste identique sur la constatation des dépenses et recettes engagées par rapport aux crédits votés, le report des résultats antérieurs et les résultats définitifs.

a/ Budget Principal 413 – Délibérations n°009/2025 et 010/2025 :

Monsieur le Maire présente donc le document synthétique présent dans le CFU du budget communal. Le résultat de l'exercice en fonctionnement (exploitation) s'élève à 95 076.43 €, soit environ - 30 000 € par rapport à 2023 en raison de la baisse des ventes de bois. Celui de l'investissement présente un déficit de -101 110.29 €. Le résultat de clôture est de 245 279,16 €, avant prise en compte des Restes à réaliser reportés en 2025 (crédits votés en 2024 mais dépenses engagées en 2025 : soldes rénovation logements Fruitière et études projet Centre Village, réserve foncière pour l'achat de terrains). Les réserves communales ont donc été utilisées à hauteur de 23 000 €, ce qui reste correct.

19h20 – Arrivée de Jean-Christophe LEONARD

CFU - BUDGET 413 - Principal Commune

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I			
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		A			
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	389 666.00	486 437.00	876 103.00
	Recettes réalisées (1)	B	111 792.77	516 957.96	628 750.73
	Restes à réaliser	C	19 000.00	0.00	19 000.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	372 624.00	754 792.00	1 127 416.00
	Dépenses réalisées (1)	E	212 903.06	421 881.53	634 784.59
	Restes à réaliser	F	88 564.00	0.00	88 564.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 101 110.29	95 076.43	- 6 033.86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 17 041.60	268 354.62	251 313.02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	- 118 151.89	363 431.05	245 279.16
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 69 564.00	0.00	- 69 564.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 187 715.89	363 431.05	175 715.16

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Julien CARNOT, Premier Adjoint, demande aux conseillers municipaux de délibérer.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget principal de la Commune, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il convient maintenant d'affecter le résultat. Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'exercice 2024 a généré un excédent de fonctionnement de	95 076.43 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	268 354.62 €
les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	363 431.05 €
Que la section d'investissement présente un déficit de	118 151.89 €
Que les restes à réaliser 2024 s'élèvent à	69 564.00 €
Solde disponible	175 715.16 €

D'après ces chiffres, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- pour l'apurement du déficit antérieur, affecter **obligatoirement** au compte 1068 118 151.89 €
- Solde disponible affecté à l'excédent reporté (compte R002) 245 279.16 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces démarches.

b/ Budget annexe Assainissement 966 – Délibérations n°011/2025 et 012/2025 :

Monsieur le Maire présente ensuite celui présent dans le CFU du budget annexe Assainissement.

Le résultat de l'exercice en exploitation s'élève à 4 639.88 € portant le résultat de clôture à 8 995.94 € après reprise de l'excédent antérieur reporté de 4 356.06 €. En investissement le résultat de l'exercice s'élève à 5 195.90 €, auquel il faut soustraire le déficit antérieur reporté de - 23 768.62 € portant le résultat de clôture à -18 572.72 €. Le résultat final est donc déficitaire de - 9 576.78 € (pour mémoire : +4 356.06 € en 2023), ce qui s'explique par le choix d'autofinancer études et travaux, des recettes moindres (décalage des chantiers prévus entraînant un retard de taxes de raccordement) et une augmentation contenue des tarifs pour rester proche du tarif cible prévu dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement à la communauté de communes, prévu au 1^{er} janvier 2026. Il serait légal de recourir au Budget Principal de la commune pour équilibrer son budget annexe en 2025. Or, suivant le principe défini par le Conseil municipal lors des précédents votes, la commission Finances a considéré que ce budget n'a pas à amputer les ressources communales, pour ne pas pénaliser les personnes non raccordées au réseau d'assainissement collectif, qui doivent déjà assumer le coût de leur assainissement non-collectif. Il faut donc que les redevances versées par les usagers permettent l'équilibre du budget. Sur ces éléments, il convient d'approuver le CFU 2024.

CFU - BUDGET 966 - Annexe Assainissement

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	151 071.00	59 611.00	210 682.00
	Recettes réalisées (1)	B	54 743.01	49 435.73	104 178.74
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	127 302.00	63 968.00	191 270.00
	Dépenses réalisées (1)	E	49 547.11	44 795.85	94 342.96
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 195.90	4 639.88	9 835.78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 23 768.62	4 356.06	- 19 412.56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	- 18 572.72	8 995.94	- 9 576.78
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 18 572.72	8 995.94	- 9 576.78

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Julien CARNOT, Premier Adjoint, demande aux conseillers municipaux de délibérer.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Assainissement, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il convient maintenant d'affecter le résultat. Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'exercice 2024 a généré un excédent de fonctionnement de	4 639.88 €
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	4 356.06 €
les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	8 995.94 €
Que la section d'investissement présente un déficit de	-18 572.72 €

D'après ces chiffres, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **DÉCIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- pour l'apurement du déficit antérieur, affecter **obligatoirement** au compte 1068 8 995.94 €
- Solde disponible affecté à l'excédent reporté (compte R002) ----- €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces démarches.

3) Budget annexe Assainissement 966 – Vote des tarifs de redevance assainissement et vote du Budget primitif 2025 – Délibérations n°013/2025 et 014/2025 :

On constate donc que le déficit d'investissement n'est que partiellement comblé par le résultat de fonctionnement. Il n'y a donc plus de réserves à reporter en recettes de fonctionnement. Sur ce constat, il faut maintenant voter le budget prévisionnel 2025. Monsieur le Maire présente ligne à ligne les propositions de crédits à inscrire d'après les réalisations faites en 2024 et selon les besoins en 2025. Les dépenses de fonctionnement sont optimisées, les recettes pessimistes au niveau des nouvelles PAC (taxe pour le raccordement des nouvelles habitations, dont les travaux n'ont pas débuté à ce jour). En section d'investissement, un emprunt de 38 000 € est proposé pour le financement des travaux à réaliser sur le réseau.

Le montant des taxes de redevances 2025 doit maintenant être décidé. Comme cela a déjà été expliqué à plusieurs reprises, le budget Assainissement est structurellement déficitaire : des diagnostics et des travaux n'ont pas été réalisés dans les 20 dernières années, les taxes de raccordement (recettes non renouvelables) ont été utilisées pour financer les dépenses de fonctionnement de ce budget, les coûts des produits de traitement et de l'énergie augmentent, et jusqu'à ce mandat, ses frais de fonctionnement n'incluaient pas le travail de l'agent communal ou l'assurance de la station. À ce jour, la fin du caractère obligatoire du transfert de compétence à la communauté de communes, annoncé par l'exécutif, n'a pas été entériné par la loi, mais il faut se préparer à conserver cette compétence et viser en priorité l'équilibre de ce budget à long terme plutôt que le tarif cible intercommunal. Un tableau synthétique de l'évolution des tarifs des redevances est alors présenté avec différentes simulations de tarifs. L'augmentation du m³ d'eau rejeté (part variable) ne crée pas suffisamment de recettes. Il faut donc appliquer une hausse significative sur le prix de l'abonnement (part fixe), tout en respectant le montant plafond de 40 % du coût du service. L'abonnement annuel était fixé à 93,60 € HT depuis 2021. Ce plafond serait atteint avec une augmentation de 40 € HT. À l'issue des discussions et selon les besoins du budget prévisionnel, il est décidé une hausse de 30 € HT, soit un abonnement annuel à 122,75 € HT. Le tarif au m³ passera de 1,66 € HT à 1,86 € HT en septembre 2026. Pour mémoire, la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » de l'Agence de l'Eau est de 0,01 € HT /m³ cette année.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **FIXE** l'abonnement (part fixe) à 122,75 € HT, soit 135,02 € TTC, payable d'avance en septembre 2025, **FIXE** le prix du m³ d'eau usée (part variable) à 1,86 € HT, soit 2,05 € TTC applicable sur le relevé des compteurs SUEZ en septembre 2026.

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2025.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **CONSTATE** que le budget annexe Assainissement est équilibré en dépenses et recettes dans les Sections de Fonctionnement et d'Investissement, **ADOpte** le budget primitif 2025 ci-dessous.

Section de Fonctionnement -			
Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
011 – Charges à caractère général	21 140.00 €	002 – Résultat reporté 2023	0.00 €
012 – Charges de personnel	3 685.00 €	042 – Opérations d'ordre	12 834.00 €
022 – Dépenses imprévues	2 160.22 €	70 – Ventes produits, services	50 500.00 €
023 – Vir. à la section d'invest.	10 643.78 €	74 – Autres subv. d'exploitation	750.00 €
042 – Opérations d'ordre	19 655.00 €		
65 – Autres charges de gestion	100.00 €		
66 – Charges financières	6 372.00 €		
67 – Charges exceptionnelles	300.00 €		
68 – Dotations amort et prov	28.00 €		
Total	64 084.00 €	Total	64 084.00 €
Section d'Investissement			
Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
001 – Déficit antérieur reporté	18 572.72 €	021 – Vir. section de fonct.	10 643.78 €
040 – Opérations d'ordre	12 834.00 €	040 – Opérations d'ordre	19 655.00 €
041 – Opérations patrimoniales	38 954.00 €	041 – Opérations patrimoniales	38 954.00 €
16 – Remboursement d'emprunts	22 288.00 €	10 – Dotations fonds divers	8 995.94 €
		13 – Subventions d'équipements	17 400.00 €
23 – Immobilisations en cours	37 800.00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	34 800.00 €
Total	130 448.72 €	Total	130 448.72 €

4) Police de l'urbanisme : Projet d'avenant à la convention de mutualisation du service d'urbanisme communautaire et projet de convention de mise à disposition d'agents dans le cadre de la police de l'urbanisme – Délibération n°015/2025 :

La communauté de communes propose un nouveau service mutualisé pour permettre la mise en œuvre de la police de l'urbanisme, qui est un pouvoir du Maire, en ce qui concerne le contrôle des autorisations d'urbanisme et l'instruction des demandes relatives à l'affichage extérieur et la publicité. En effet, les élus n'ont pas les moyens humains et matériels d'assurer ce suivi sur leur territoire. Ainsi, deux agents en charge du service ADS (Administration du Droit des Sols) seront désignés afin d'assurer cette mission. Celle-ci n'amènera aucune augmentation de la quote-part calculée chaque année par commune.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour et 1 Abstention, **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de mutualisation du service d'urbanisme proposé, **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition d'agents dans le cadre de la police de l'urbanisme, **VALIDE** les modalités financières exposées en matière d'affichage extérieur et de publicité, **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

5) Projet Hameau léger : Point de situation :

Monsieur le Maire rappelle les différents courriers transmis au Département du Jura pour l'acquisition des terrains, sujet qui semblait validé par le Conseil départemental depuis les premiers échanges début 2023. Un courrier réponse du Président est arrivé ce jour informant du refus de vendre ou de louer la parcelle. Les élus sont extrêmement déçus de cette décision non motivée, après que le Conseil Départemental ait fait borner le terrain à céder en juillet 2024. Les ayants-droits de la parcelle B1072 ayant décidé de ne pas vendre ce terrain, les parcelles communales adjacentes ne suffisent pas à poursuivre ce projet, dont l'appel à projets a dû être annulé, laissant en plan un collectif d'habitants très volontaire et avancé dans ses démarches. Les élus présents regrettent amèrement que ce projet qui visait à accueillir autrement de nouveaux

habitants dans notre commune et intéressait bien des collectivités sur notre territoire ne puisse se concrétiser à cause de décisions arbitraires.

6) **Projet Centre Village : Point de situation – Délibération n°016/2025 :**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de réactualiser le plan de financement prévisionnel pour le dossier de subvention DETR.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération avec les montants attribués dans le marché.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel réactualisé ci-dessous

Dépenses	HT	Recettes	HT
Etudes	94 010.00 €	DETR 30%	412 609.64 €
Diagnostics	21 950.00 €	FEADER 36.35%	500 000.00 €
Travaux	1 259 405.47 €	CD39 14.54%	200 000.00 €
		Agence de l'Eau 1.45%	20 000.00 €
		Reste à charge :	
		- Autofinancement 17.65 %	242 755.83 €
TOTAL HT	1 375 365.47 €		1 375 365.47 €
TOTAL TTC	1 650 438.56 €		1 650 438.56 €

A ce jour, la Sous-Préfecture ne connaît pas encore le montant de l'enveloppe du Département.

Les entreprises retenues ont été notifiées mais la commune attend la confirmation des attributions de financements pour signer les actes d'engagement.

Par ailleurs, la vente aux enchères a généré une recette de 6 040 € pour la commune. Le retrait des acquisitions se fera la semaine prochaine. La commune a offert des couvertures à la Croix-Rouge, qui remercie grandement les élus. Il leur a été proposé de revenir récupérer ce qui pourrait les intéresser au moment du désencombrement.

Enfin, la première réunion de chantier sera rapidement programmée, dès lors que les derniers lots seront notifiés aux candidats retenus.

7) **Groupe Tétrás Jura : Exposition itinérante :**

Le Groupe Tétrás Jura a créé une exposition itinérante tractée par chevaux, intitulée « Les forêts d'altitude, des forêts de liens », qui se déplacera sur le Haut-Jura à partir du 27 mai 2025. Il demande l'autorisation de débiter par La Pesse avec les élèves de l'école puis de la faire découvrir au public du 29 mai au 1^{er} juin 2025. Les élus sont favorables et proposent son installation dans l'espace Mermet-Cachon sur la partie enherbée à côté du city-stade. Par contre, aucune solution n'est possible pour la demande de local afin de stocker la roulotte.

8) **DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Compte-rendu de la réunion du 8 février 2025 avec le SDIS du Jura :**

Plusieurs conseillers ont assisté à la réunion organisée à la caserne des Couloirs avec le SDIS du Jura. Il s'agit de travailler à la rédaction de l'arrêté municipal obligatoire sur la DECI. Pour ce faire, un diagnostic sur les ressources disponibles pour lutter contre l'incendie et un état des lieux des problématiques (bâtiments artisanaux, habitats isolés) doivent être réalisés. Un bureau d'études pourra accompagner chacune des communes. Dans un second temps, un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie pourra permettre de planifier les investissements nécessaires pour améliorer cette couverture.

9) Raccordement à la fibre : Information aux usagers :

PRISME a enfin transmis à la commune des flyers à destination des habitants pour les aider dans leurs démarches de raccordement à la fibre. De plus, la société a prévu du porte-à-porte dans le but de communiquer au plus près de la population.

10) Organisation des élections législatives des dimanches 30 mars et 6 avril 2025 :

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de se positionner sur un créneau de tenue des bureaux de vote.

Courriers divers

- Demande de participation communale : Une jeune habitante du village a demandé si la commune pouvait aider au financement de son BAFA. La commune salue sa démarche, mais n'a pas prévu de participation aux formations dans son budget.
- Invitations aux assemblées générales de la caserne des Couloirs et de l'Amicale des Pompiers : Celles-ci auront lieu le samedi 9 mars à partir de 16h. Grégoire JUBERT représentera la commune.
- Invitation à l'assemblée générale du Club Jonquille : Elle se tiendra le vendredi 14 mars à 10h30. Monsieur le Maire transmettra les excuses du conseil municipal.
- Invitation à l'assemblée générale de liquidation de la SCIC Alvéoles : Ce sera le mercredi 12 mars à 19h00 en visioconférence.

Questions diverses

- Fin de la saison hivernale : Il est décidé ce soir de fermer le téléski et le domaine nordique.

Délibérations du conseil municipal du lundi 3 février 2025 :

- 009/2025 : Budget Principal 413 : Approbation du CFU 2024
- 010/2025 Budget Principal 413 : Affectation du résultat 2024
- 011/2025 : Budget annexe Assainissement 966 : Approbation du CFU 2024
- 012/2025 : Budget annexe Assainissement 966 : Affectation du résultat 2024
- 013/2025 : Budget annexe Assainissement 966 : Vote des tarifs des redevances 2025/2026
- 014/2025 : Budget annexe Assainissement 966 : Vote du Budget Primitif 2025
- 015/2025 : Police de l'urbanisme : Projet d'avenant à la convention de mutualisation du service d'urbanisme communautaire et projet de convention de mise à disposition d'agents dans le cadre de la police de l'urbanisme
- 016/2025 : Requalification Centre Village : Approbation du plan de financement prévisionnel réactualisé

Le secrétaire de séance



Le Maire



The official seal of the Municipality of La Pesche-Lurral is circular, featuring a tree in the center. The text around the seal reads "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top and "MAIRIE DE LA PESCHE-LURRAL" at the bottom. A large, stylized signature is written over the seal.